



" LES ENSEIGNANT·ES D'EPS PEUVENT TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS. ILS SONT TOUJOURS EN BONNE SANTÉ ! "

FAUX

Depuis plus de 15 ans, les pouvoirs publics sont informés par leurs services et régulièrement alertés par le SNEP-FSU sur les formes particulières d'exercice du métier d'enseignant·e d'EPS et l'usure professionnelle qu'elles entraînent, sans que cette problématique ne soit pour autant réellement prise en compte dans les réflexions sur les fins de carrière.

Ainsi, tous âges confondus, 81,8 % des enseignant·es d'EPS estiment que les conditions d'exercice actuelles de leur métier peuvent nuire à leur santé et ce dès l'entrée dans la carrière. **En fin de carrière plus d'un·e enseignant·e sur deux s'estime en mauvaise santé.**

Par ailleurs, 75 % des enseignant·es d'EPS de plus de 55 ans déclarent être inquiet·es pour leur fin de carrière.

Ne perdons pas de vue **que plus d'un·e enseignant·e d'EPS sur deux a eu un accident de service dans sa carrière** et que plus les personnels s'approchent de leur fin de carrière plus ils ont d'accidents de services. Aussi 56 % d'entre eux estiment que **cet accident de service a encore des incidences sur leur santé et leur activité professionnelle.**

Il n'est alors pas surprenant que dans les documents présentés en FSSST ministérielle de décembre 2024, sur les accidents de service et les maladies professionnelles des agent·es, le seul paragraphe consacré spécifiquement à un corps d'enseignant·es soit un focus sur les enseignant·es d'EPS.

Il est incontournable que la santé des enseignant·es d'EPS soit au centre des réflexions des pouvoirs publics pour que nous continuions à exercer nos missions avec ambition à tout âge de la carrière pour la réussite de tous·tes les élèves.

Dans ces conditions continuer de s'opposer au recul de l'âge légal de la retraite et revendiquer un retour à un âge légal de 60 ans pour une carrière complète est impératif. Ceci passe nécessairement par l'abrogation de la réforme de 2023 !

LES RETRAITES

